



COMMUNE DE CABANNES

Objet : Commune de CABANNES – Cession d'une parcelle
section B n°265 par le Département à la Commune de CABANNES

ACCORD SUR INDEMNITE

La Commune de CABANNES représentée par son Maire Monsieur Christian CHASSON

Domiciliée à : Hôtel de Ville, 13440 CABANNES

donne son accord pour l'acquisition à l'euro symbolique concernant la parcelle suivante

Commune	Références cadastrales			Superficie totale en m2	Emprise en m2
	Section	Numéro	Lieu-dit		
CABANNES	B	265	Quartier Saint Roch	9 715	9 715

Accord de principe de Monsieur le Maire
qui s'engage à l'inscrire à l'ordre du jour du
prochain conseil municipal. Fait à Cabannes le 4 Janvier 2017



Le Maire de CABANNES,

Christian Chasson

